



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Un Peuple, un But, une Foi
RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

**DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE LA FRANCE ET LE SENEGAL
2013-2017**

1

2

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
DIALOGUE POLITIQUE.....	3
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SENEGALAISE	3
RESUME DES AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT	4
II. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT	5
1. DEVELOPPEMENT DURABLE (SECTEUR DE CONCENTRATION)	5
1.1. Appuyer l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles.....	5
1.2. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de développement durable	5
1.3. Participer au redressement durable du secteur de l'énergie	6
1.4. Contribuer au renforcement des infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement.....	7
2. GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE (SECTEUR DE CONCENTRATION)	8
2.1. Renforcer l'État de droit, la gouvernance financière et la transparence	8
2.2. Contribuer à la mise en œuvre de la décentralisation et à un développement durable et équilibré des villes et du territoire.....	8
2.3. Développer les capacités nationales de défense et poursuivre la lutte contre les trafics et le terrorisme.....	10
2.4. Appuyer le renforcement de la société civile.....	11
3. DEVELOPPEMENT HUMAIN (SECTEUR DE CONCENTRATION).....	12
3.1. Participer au renforcement du secteur éducatif dans toutes ses dimensions : éducation de base, enseignement supérieur, français, recherche et formation professionnelle	12
3.2. Renforcer le système de santé en matière de santé maternelle et infantile	14
4. COOPERATION CULTURELLE	15
4.1. Consolider le réseau culturel français	15
4.2. Adapter le réseau d'établissements d'enseignement à programme français	16
5. APPUI AU SECTEUR PRIVE.....	17
III. EFFICACITE DU PARTENARIAT	18

ANNEXES

Annexe 1 : programmation indicative des actions

Annexe 2 : indicateurs de résultat

Annexe 3 : bilan du précédent document cadre de partenariat

I. INTRODUCTION

Dialogue politique

La signature du présent document cadre de partenariat intervient à un moment charnière de la relation franco-sénégalaise. L'année 2012 a vu, dans les deux pays, l'élection d'un nouveau chef de l'État et la nomination d'un nouveau gouvernement. Ceux-ci ont manifesté leur intention de maintenir et de renforcer l'amitié séculaire entre la France et le Sénégal et de renouveler leur relation sur une base de partenariat, au bénéfice des intérêts des deux parties et en appui au développement durable économique, social et écologique et à la consolidation de la démocratie du Sénégal.

Ce partenariat doit pleinement prendre en compte les défis et opportunités découlant du contexte régional en Afrique de l'Ouest, dans lequel le Sénégal doit continuer à s'inscrire comme un pôle de stabilité et de démocratie et s'affirmer comme un pôle de prospérité et de développement durable. Il doit toutefois être considéré comme un espace de stabilité exposé à la pénétration de réseaux criminels. Avec la dégradation des espaces voisins, le Sénégal est prisé par les groupes criminels organisés parce qu'il possède des réseaux de communication et de transport et développe une place financière jugée attrayante.

Le partenariat franco-sénégalais s'inscrit également dans le cadre de la Francophonie partagée entre les deux pays, qui sera notamment illustrée par la tenue, en 2014, du Sommet de la Francophonie à Dakar.

Stratégie de développement sénégalaise

Le Sénégal est un pays moins avancé (PMA) qui a connu une croissance démographique forte depuis son indépendance. Sa population est passée de 3 millions d'habitants dans les années 1960 à plus de 13 millions aujourd'hui. Le taux d'accroissement démographique demeure élevé, environ 2,6 % par an. La migration interne et internationale est un phénomène important au Sénégal et les interactions entre migration et développement font l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement sénégalais en lien avec ses partenaires au développement que ce soit en termes de transferts de fonds, de développement local ou de mobilisation des compétences.

La croissance économique a été robuste entre 1995 et 2005 avec un taux moyen de 4,5 % mais ralentit depuis 2005 pour tomber en moyenne à 3,3 % sur la période 2006-2011. Ce ralentissement, expliqué par des facteurs externes (hausse des cours des hydrocarbures, crise économique mondiale) et internes (crise du secteur de l'électricité notamment), a eu des effets négatifs sur la réduction de la pauvreté et n'a pas permis de relever les défis du développement autant qu'on pouvait l'espérer.

L'indice de développement humain du Sénégal place le pays au 155e rang mondial sur 182 pays. Le taux de pauvreté, selon les statistiques nationales, est de 47 % soit un niveau équivalent à celui de 2005.

Or l'Etat ne dispose pas des capacités suffisantes pour financer seul son développement. L'Etat doit prendre en compte les objectifs de réduction du déficit budgétaire (5,9 % du PIB en 2012 et 4,9 % en 2013) et de viabilité de la dette (45 % du PIB en 2012 et 46,8 % en 2013). Cela le contraint à une large dépendance à l'égard de l'aide publique au développement, même si le recours au marché régional de capitaux s'est substantiellement accru ces dernières années. A titre d'exemple, dans le budget 2013 d'un montant de 2 446 M Mds FCFA, les recettes propres de l'Etat sont prévues à 2 109 Mds FCFA, l'aide budgétaire à 208 Mds FCFA et les financements concessionnels à 254 Mds FCFA. Au total, l'aide extérieure, incluant prêts et dons, devrait couvrir plus de 21 % des dépenses de l'Etat, soit un total de 462 Mds FCFA. La maîtrise de la trajectoire d'endettement conditionne le maintien de la possibilité pour l'AFD d'octroyer au Sénégal des prêts souverains.

En perspective, la croissance du PIB sur les cinq prochaines années est projetée en moyenne à 5 % (même si l'objectif pour 2013 est fixé à 4 %) et devrait conduire à un maintien des sollicitations de l'Etat sénégalais vis-à-vis de ses partenaires.

Dans le domaine économique, la coopération franco-sénégalaise doit prendre en compte le cadre solide constitué par les accords de coopération monétaire au sein de la zone franc. La France est également engagée dans une coopération régionale, aux côtés de l'UEMOA.

Le présent partenariat est développé avec les autorités sénégalaises en cohérence avec la Stratégie nationale de développement économique et sociale 2013-2017 (SNDES). Celle-ci s'articule autour de trois axes : (i) croissance, productivité et création de richesse ; (ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; (iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

La France prendra en compte les orientations qui résulteront d'une prochaine Stratégie conjointe d'assistance pays (SCAP) que le gouvernement du Sénégal souhaite élaborer.

Résumé des axes prioritaires du partenariat

Le présent document cadre de partenariat a été élaboré dans une démarche partenariale. Il s'inscrit en cohérence avec l'action menée par les autres partenaires, en particulier l'Union européenne et ses Etats membres, dans le cadre notamment de la préparation de la programmation du onzième Fonds européen de développement, qui couvre la période 2014-2020, ainsi que les institutions multilatérales de développement.

Il s'articule étroitement avec la stratégie sénégalaise de développement économique et sociale (SNDES) et dispose d'une temporalité identique (2013-2017).

Les secteurs d'intervention des appuis français au cours de cette période seront les suivants :

- **le développement durable (secteur de concentration)** : les actions menées dans ce domaine viseront à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable nationale, participer à la réforme du secteur de l'énergie, poursuivre l'appui à l'agriculture et au développement rural dans l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, renforcer les infrastructures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de l'aménagement du territoire, et réengager les politiques de gestion durable des ressources naturelles, en favorisant pour l'ensemble des secteurs des solutions durables au plan social, environnemental et économique ;
- **la gouvernance démocratique (secteur de concentration)** : l'objectif du partenariat dans ce secteur sera de contribuer à renforcer la sécurité, l'accès au droit, à la parité, la transparence financière, la lutte contre le blanchiment et les trafics, aussi bien à travers les acteurs institutionnels nationaux ou locaux que la société civile. Les appuis français s'attacheront à promouvoir la mobilisation des recettes (nationales et locales) et à favoriser la mise en œuvre des directives du cadre intégré des finances publiques de l'UEMOA. Le partenariat comprendra également un accompagnement de la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation.
- **le développement humain (secteur de concentration)** : il s'agira là de participer au renforcement du secteur éducatif dans toutes ses dimensions (éducation, enseignement supérieur, français recherche et formation professionnelle). L'appui contribuera également au renforcement le système de santé et de protection sociale dans le cadre des engagements de Muskoka et Ouagadougou ; ce secteur portera une attention particulière aux questions de genre et à l'accès des filles et des femmes aux services ;
- **la coopération culturelle** : le partenariat visera à élargir l'audience du réseau culturel français et à promouvoir le réseau des établissements d'enseignement à programme français ;
- **le secteur privé** : afin de favoriser l'activité économique de manière transversale, il est prévu un appui au développement du secteur privé et à l'innovation en faveur du développement durable, du commerce extérieur et aux initiatives de la diaspora.

II. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT

1. DEVELOPPEMENT DURABLE (SECTEUR DE CONCENTRATION)

1.1. Appuyer l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles

En cohérence avec la SNDES validée le 7 novembre 2012, la France, sur la période 2013-2017, poursuivra son appui au développement rural et agricole en mettant l'accent sur les orientations stratégiques suivantes :

- le développement des infrastructures structurantes pour améliorer les conditions de culture et de mise en marché des produits agricoles ;
- la promotion d'une agriculture irriguée diversifiée, compétitive et durable en vue de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de restaurer les sols, et de favoriser l'insertion des femmes et des jeunes dans la production maraîchères, la commercialisation et la transformation des produits agricoles ;
- le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles notamment de l'espace rural afin de sécuriser les investissements privés et accélérer le développement rural. Les outils de gestion du foncier mis à disposition des communautés rurales devront être renforcés en cohérence avec l'acte III de la décentralisation qui prévoit une communalisation intégrale ;
- la promotion du développement économique local en appuyant les communautés rurales dans la planification et la réalisation des infrastructures structurantes à caractère socio-économique nécessaires pour accompagner l'investissement privé ;
- l'amélioration durable de la productivité de l'agriculture pluviale avec comme objectif de sécuriser les revenus des agriculteurs et la résilience des systèmes de production.
- le renforcement de la transparence des transactions foncières, en respectant les droits de propriété des populations locales, conformément aux recommandations du G8 de Lough Erne du 18 juin 2013. La France et le Sénégal mettront en œuvre un partenariat inclusif visant à renforcer les efforts afin d'améliorer la transparence des transactions foncières avec les investisseurs nationaux et internationaux. La mise en place par le Sénégal, le 27 mars 2013, de la Commission nationale de la réforme foncière (CNRF) a constitué un signal politique fort et souligné l'importance de cette question. Dans ce cadre, la France appuiera (i) les travaux de la Commission nationale pour la réforme foncière et (ii) la structuration de la société civile, via le projet FSP mobilisateur « gouvernance foncière et transparence des investissements agricoles ».

Ces actions devront contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des populations rurales parmi les plus vulnérables du Sénégal, conformément aux objectifs déclinés dans le Cadre d'intervention sectorielle sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne de l'AFD.

1.2. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de développement durable

1.2.1. Accompagner la mise en place de politiques environnementales via un appui institutionnel

Dans la perspective de l'agenda du développement après 2015 (renouvellement des objectifs du millénaire au travers des objectifs du développement durable), le Sénégal peut inscrire sa croissance économique dans une trajectoire qui la rende soutenable, inclusive et respectueuse de l'environnement. Cela passe par la prise en compte de la dimension du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques et nécessite un appui institutionnel spécifique sur lequel la France dispose d'une riche expérience.

Afin de favoriser la prise en compte du développement durable dans tous les secteurs d'activités du pays, la France, forte de son expérience en la matière, pourrait appuyer le Sénégal dans la mise sur

piéd d'un dispositif interministériel de développement durable avec comme pivot le ministère de l'environnement durable.

L'élaboration des stratégies nationales de développement durable sera soutenue par la mise à disposition d'un expert technique international auprès du ministre chargé du développement durable.

1.2.2. *Promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement*

Pour la période 2013-2017, les appuis de l'AFD pourraient s'articuler autour des trois axes stratégiques suivants :

- la promotion des aires marines protégées comme outils de restauration et de conservation de la biodiversité marine et de gestion des stocks halieutiques et des pêcheries ;
- le reboisement de la mangrove afin de restaurer leur biodiversité et d'assurer la protection des zones côtières et le développement de la cogestion décentralisée et des mécanismes durables d'exploitations des ressources naturelles ;
- l'adaptabilité et lutte contre le changement climatique.

Les aires protégées terrestres et la protection de la faune sont aussi un enjeu important en matière de biodiversité ; réserve de Gueumbeul et gazelles sahéliennes, réserve de Dindéfelo et population relictuelle des chimpanzés du Sénégal, lutte contre la dégradation du parc national du Niokolo-Koba inscrit sur la liste des biens en péril du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur les aires marines protégées, il est nécessaire que le Sénégal se dote d'un cadre législatif afin de mieux encadrer la création et la gestion de cet outil, en lien avec les intérêts de la pêche comme de la conservation de la biodiversité. D'autres modes de protection plus participatifs comme les aires du patrimoine autochtone et communautaire méritent aussi d'être suivis et appuyés.

Une perspective stratégique se dessine également ; la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources partagées. Le Sénégal coordonne les activités dans ce domaine dans la sous-région. De plus, le programme du Fonds français pour l'environnement mondial « Sud Expert plantes développement durable », auquel le Sénégal participera, en constitue une illustration.

S'agissant du changement climatique, il convient de mettre en exergue et de continuer à appuyer le plan climat territorial de la région de Dakar. Élaboré grâce à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la région Ile-de-France, ce sera le premier en Afrique subsaharienne. C'est la raison pour laquelle l'ADEME en est un des partenaires majeurs.

En matière de lutte contre la désertification, la recherche française (Institut de recherche pour le développement, Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement, Centre national de la recherche scientifique) est particulièrement présente dans le cadre du projet de grande muraille verte. Elle suivra avec une attention toute particulière les redéfinitions en cours des autorités sénégalaises.

1.3. **Participer au redressement durable du secteur de l'énergie**

Les conditions d'un redressement durable du secteur de l'électricité ne sont aujourd'hui pas encore réunies. Un plan d'action et des mesures de redressement financier doivent être encore précisés par le gouvernement. Les besoins d'investissement demeurent cependant énormes et une amélioration significative de l'équilibre du secteur s'avère capitale pour soutenir la croissance économique du Sénégal. L'AFD pourrait continuer d'être un des principaux partenaires du pays pour accompagner ces défis (comme elle l'a fait en 2012 au travers de son prêt budgétaire), si le gouvernement précise ses engagements dans la voie du redressement opérationnel et financier du secteur.

S'agissant de la production d'électricité : au cours des prochaines années, le Sénégal entend diversifier ses sources de production pour limiter sa dépendance aux chocs externes. Différents projets à l'étude par la partie publique et le secteur privé répondent à une exigence forte de développement durable, principalement les projets d'énergie renouvelable (éolien en premier lieu)

et gaziers. Cette démarche de diversification est en cohérence avec le cadre d'intervention sectoriel de l'AFD pour l'énergie adopté en octobre 2012 et qui entend appuyer les investissements en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de réseaux de transport nationaux et régionaux, et de gaz naturel.

Le gouvernement ayant fait part de sa préférence pour le montage de projets de production sous forme initiatives privées (*Independent Power Projects*), une intervention du groupe AFD relèverait avant tout de Proparco.

S'agissant du transport et de la distribution, l'AFD pourrait participer sous forme de prêts souverains au financement des importants investissements nécessaires pour renforcer le réseau et sécuriser la desserte de l'électricité face aux évolutions du parc de production et des centres de demande.

L'électrification rurale, qui constitue également une priorité d'intervention de l'AFD, pourrait continuer à être appuyée par la France dans l'hypothèse où des avancées notables interviennent dans la restructuration de l'ASER et dans l'accélération des procédures d'attribution des concessions.

1.4. Contribuer au renforcement des infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement

Si, depuis plus de 15 ans, la production et la distribution d'eau potable ont augmenté suffisamment pour accompagner l'urbanisation rapide du pays (ainsi le taux d'accès à l'eau potable est l'un des plus élevés en Afrique de l'Ouest avec 98,7% en décembre 2011), ce n'est pas le cas de l'assainissement, qui est devenu l'un des problèmes majeurs du Sénégal, tant du point de vue de l'aménagement urbain que de la santé publique. Le maintien d'un rythme de développement suffisant pour l'eau potable et le rattrapage des retards accumulés dans l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales nécessitent, en plus de la mobilisation de financements conséquents, une réforme profonde du secteur en vue de garantir sa pérennité financière et la gestion des ouvrages dans des conditions satisfaisantes.

L'AFD se montre disposée à appuyer au plan institutionnel le gouvernement dans la mise en place de cette réforme dont la préparation constituera une condition déterminante pour la poursuite d'engagements significatifs de l'Agence dans ce secteur. Une évolution satisfaisante de ce processus permettrait d'envisager en prêts de nouveaux programmes de financement pour les cinq prochaines années tant au niveau de l'hydraulique urbaine que de l'assainissement urbain des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales. Les deux problématiques (eaux usées et eaux pluviales) sont indissociables et doivent être traitées conjointement pour garantir l'atteinte des objectifs d'accès à l'assainissement.

Différentes études et cadres structurels de planification déjà engagés pourraient continuer à être examinés :

- le schéma de mobilisation des ressources en eau des régions de Dakar et de la Petite Côte (finalisé fin 2011 et traitant du volet eau potable), qui fait ressortir des besoins d'investissements en particulier destinés à forcer la production à partir du Lac de Guiers sur la période 2014-2017 ;
- l'actualisation du plan directeur d'assainissement de Dakar (dont la finalisation est prévue en juin 2013) et le plan directeur de drainage de la région périurbaine de Dakar (dont la finalisation est prévue en 2013) dont les premières conclusions font ressortir d'importants investissements prioritaires ;
- les plans directeurs d'assainissement réalisés récemment ou à actualiser sur environ 12 villes secondaires.

Sur la période 2013-2017, le programme de dépollution de la baie de Hann va permettre de contribuer à la sensibilisation des populations et des industriels aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de l'assainissement et d'accompagner la politique d'assainissement, notamment industriel, de l'Etat du Sénégal. Des solutions écologiques et durables seront recherchées et intégrées dans ce programme de dépollution. Ceci se traduira par la définition d'un schéma institutionnel aux ressources pérennes, garantissant les capacités futures d'entretien et de maintenance des ouvrages. Le projet visera également à poursuivre le processus de description technique des ouvrages à réaliser en vue du lancement des travaux.

Va

A

2. GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE (SECTEUR DE CONCENTRATION)

2.1. Renforcer l'État de droit, la gouvernance financière et la transparence

2.1.1. *Coopération judiciaire*

Par ses appuis au Sénégal, la France contribue à favoriser l'accès au droit et à la justice pour une plus large partie de la population. A travers ses interventions, elle participe à la modernisation de l'institution judiciaire vers plus d'efficacité et de proximité avec les justiciables.

La France reste aujourd'hui le chef de file du groupe Justice des partenaires techniques et financiers au Sénégal. L'engagement des deux pays sur cette thématique devrait être maintenu compte tenu de la priorité donnée au renforcement de l'Etat de droit et de la gouvernance démocratique par le gouvernement issu des dernières élections.

Les actions qui pourraient être menées à travers un nouveau projet du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) viseraient essentiellement : i) le renforcement du dispositif « Justice de proximité », afin qu'un plus grand nombre d'usagers puissent bénéficier d'un service gratuit et de qualité ; ii) l'appui au Centre de Formation Judiciaire (CFJ) en poursuivant l'effort de formation initiale et continue à destination des personnels judiciaires, magistrats et greffiers ; iii) l'appui à la direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), dans le domaine de la formation des personnels et l'amélioration des conditions de vie des détenus.

2.2.2. *Gouvernance financière, stabilisation du cadre macro-économique et lutte contre le blanchiment*

En matière de finances publiques, la France poursuivra son appui au renforcement de la transparence et de l'efficacité des administrations économiques et financières. Ces appuis viseront à accompagner la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine qui a pour objectif, à l'instar de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en France, de renforcer l'efficacité des dépenses publiques, en passant d'une gestion fondée sur une logique de moyens à une gestion fondée sur une logique de résultats.

Le financement de la stratégie nationale de développement du Sénégal sera favorisé par un appui à la mobilisation des ressources fiscales, en ligne avec les orientations françaises pour la coopération en matière fiscale. La France poursuivra dans cette optique son appui à la modernisation du cadastre et à la gestion foncière.

Afin d'accompagner la nouvelle phase de décentralisation, l'accroissement de la mobilisation des ressources fiscales locales constituera également un axe de travail.

Dans un contexte sous-régional perturbé, l'appui à la lutte contre les fraudes et les trafics sera poursuivi.

Enfin, s'inscrivant dans la logique du cadre harmonisé des finances publiques, la France contribuera au développement du contrôle externe mis en œuvre par la Cour des comptes.

Ces appuis seront opérés en cohérence avec les actions des autres partenaires au développement, et pourraient s'inscrire dans le cadre d'un projet du fonds de solidarité prioritaire (FSP).

2.2. Contribuer à la mise en œuvre de la décentralisation et à un développement durable et équilibré des villes et du territoire

2.2.1. *Développement local et urbain*

Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, le développement économique local et durable sera prioritaire. Le Gouvernement sénégalais, à travers cet acte, souhaite promouvoir la cohérence territoriale avec des territoires viables, des pôles de développement économique (autour de projets de territoires durables). La gouvernance territoriale sera un élément important de ce développement local. Les services de proximités seront renforcés et les mécanismes de financement du développement local seront mieux articulés avec les collectivités locales (transfert de ressources, fiscalité locale).

Cette réforme nécessite un accompagnement technique et financier que pourrait apporter la France pour la tenue d'ateliers de concertation et l'appui à des missions d'expertise dans le domaine de la mise en place de pôles de développement économique et d'aménagement du territoire.

2.2.2. *Décentralisation*

Enrichie de l'expérience de trente années de décentralisation, la France pourrait accompagner l'approfondissement du processus en cours au Sénégal, tant sur un plan législatif qu'organisationnel. Le Président Macky Sall a fait de la décentralisation au Sénégal une des priorités de son quinquennat en engageant le gouvernement à mener les études et les concertations nécessaires en vue de poser l'acte III de ce processus. La réforme va entraîner un renforcement des compétences des collectivités locales, une communalisation intégrale, un découpage administratif et la mise en place de pôles de développement économique au niveau des territoires.

La France peut apporter son expertise sur les domaines de la fiscalité locale, les juridictions administratives et financières déconcentrées, l'organisation territoriale de l'Etat.

Le projet « gouvernance urbaine et fiscalité locale » (GUFL, projet mobilisateur dont bénéficient 6 pays d'Afrique de l'ouest) vise à renforcer les capacités de la municipalité de Saint-Louis dans le domaine de la gestion fiscale et financière. Les élus et les services administratifs de la mairie sont sensibilisés au contexte institutionnel et juridique et formés à l'utilisation d'une application de gestion. Ce projet, en pérennisant les moyens financiers de la municipalité et en améliorant la connaissance de son potentiel fiscal et de ses charges, lui facilitera l'accès à de nouvelles sources de financement.

La France, avec d'autres partenaires techniques et financiers, pourrait mobiliser les moyens financiers pour accompagner cette nouvelle étape de la décentralisation par l'intermédiaire d'un projet du fonds de solidarité prioritaire. Par ailleurs, pour favoriser l'appropriation de cette réforme par les collectivités locales, la France pourrait accompagner le renforcement des capacités des élus, des autorités administratives déconcentrées et des personnels des services déconcentrés de l'État en s'appuyant sur des structures telles que le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui a donné son accord pour réaliser début 2013 une mission de préfiguration.

La France peut également favoriser l'implication dans ce processus de la diaspora sénégalaise et des collectivités françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée.

Par ailleurs, la coopération française appuie la mise en œuvre des lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base adoptées en 2007 et 2009 par ONU-Habitat, qui a confié à la France un rôle de chef de file international sur le sujet. Ces Lignes directrices visent à accompagner les États et collectivités locales dans leurs réformes institutionnelles et fournissent des recommandations opérationnelles permettant de clarifier les responsabilités des différentes parties prenantes à la délivrance des services : État, collectivités locales, usagers, prestataires. Le programme, conduit par ONU-Habitat sous l'égide du ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, vise à mettre en œuvre les Lignes directrices au niveau national.

2.2.3. *Contribuer à un aménagement durable et équilibré du territoire*

L'AFD devrait poursuivre ses interventions dans le secteur du développement urbain et territorial durable afin de contribuer à un aménagement équilibré du territoire.

En milieu urbain, et plus particulièrement dans l'agglomération de Dakar et dans les villes secondaires, la poursuite de l'amélioration des services collectifs de base, en appui aux collectivités locales, reste une priorité. En dehors de l'agglomération dakaroise, l'accompagnement des villes secondaires du pays qui font face aux mêmes enjeux (expansion urbaine, quartiers spontanés, accès aux services sociaux, gestion des ressources naturelles) permettra de contribuer à mettre en place une stratégie de développement durable et un projet de territoire partagé. Le soutien au renforcement des capacités financières et techniques des collectivités se poursuivra dans le cadre d'un nouveau programme d'appui aux collectivités locales (communes et/ou intercommunalités). Ce nouveau programme intégrera les données tirées de l'évaluation des programmes précédents menés depuis 1998 (PAC et PRECOL). Il devra répondre à la volonté politique de l'Etat sénégalais d'asseoir et de développer les compétences confiées aux collectivités. Pour accompagner les

engagements de l'État en faveur de la décentralisation, et en cohérence avec les actions prévues au point 4.3 ci-dessous, le ministère des Affaires étrangères et l'AFD pourraient accompagner, d'une part, les processus institutionnels de décentralisation (assiette foncière, recouvrement, contrôle de légalité, fiscalité locale) et de déconcentration, et, d'autre part, le renforcement des ressources et des capacités financières de gestion des collectivités locales, ainsi que la mise à niveau des services collectifs de base relevant de leurs responsabilités.

En milieu urbain, l'AFD pourrait intervenir dans le cadre de restructurations de quartiers irréguliers, opérations intégrées d'aménagement qui traitent de problématiques diverses : régularisations foncières, créations et élargissements de voiries, installation d'infrastructures d'assainissement, équipements sociaux collectifs.

En dehors de l'agglomération de Dakar, cet appui pourrait concerner par exemple des villes secondaires, carrefours au cœur des problématiques de développement du pays.

L'AFD pourrait apporter son concours aux collectivités de l'agglomération dakaroise à l'organisation de la filière de gestion des déchets solides par le financement de moyens techniques et d'accompagnement institutionnel.

Dans la continuité du projet de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, l'AFD pourrait poursuivre l'appui au désengorgement de la presqu'île et assurer la qualité de la mobilité urbaine vers le nouvel aéroport.

2.3. Développer les capacités nationales de défense et poursuivre la lutte contre les trafics et le terrorisme

2.3.1. Coopération de défense

Les efforts mis en œuvre par la mission de coopération de défense de l'ambassade de France porteront sur le développement des capacités nationales de formation, en particulier au sein de l'école d'application d'infanterie de Thiès qui est une école nationale à vocation régionale, sur la préparation des élites militaires aux formations de haut niveau dans les écoles étrangères et sur l'envoi de stagiaires dans les écoles françaises et dans les autres écoles nationales à vocation régionale (ENVR) en Afrique.

Ils porteront, d'autre part, sur le conseil de haut niveau et l'expertise auprès des autorités militaires sénégalaises, notamment dans le service de santé, la gestion des ressources humaines et les structures de la marine nationale sénégalaise dédiées à l'action de l'État en mer, garantie fondamentale de la préservation des ressources halieutiques et de la lutte contre les trafics illicites.

Pour 2013, le budget global envisagé est analogue à 2012. Alors que l'ensemble de l'aide structurelle apportée par la direction de la coopération de sécurité et de défense devrait diminuer, cet effort traduit la volonté commune évoquée dans le traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire d'avril 2012 de donner au Sénégal une place privilégiée dans les formations, en particulier en France. En effet, le traité d'avril 2012 précise dans son annexe 3 que « la partie française portera une attention privilégiée aux demandes de la partie sénégalaise ».

L'action des éléments français au Sénégal (EFS) a aussi vocation à s'inscrire dans la durée, sous réserve des futures évolutions du dispositif militaire en Afrique que pourront décider les autorités françaises. La part de l'effort de formation au profit du Sénégal restera constante, en cohérence avec les dispositions du traité et avec la proximité entre les organismes militaires français et sénégalais : aujourd'hui, cet effort représente 40% du volume annuel de formation des EFS, loin devant les actions au profit des autres pays. Il se concentre sur l'entraînement des contingents sénégalais déployés dans des opérations multinationales : RDC, Darfour et maintenant Mali.

2.3.2. Coopération de sécurité intérieure

La coopération en sécurité intérieure s'exerce par un partenariat de l'ambassade de France avec le ministère de l'Intérieur, pour les volets police et protection civile, et avec le ministère des forces armées pour le volet gendarmerie.

Dans le domaine de la police et de la gendarmerie, de nombreuses actions de coopération sont conduites annuellement par quatre coopérants officiers de gendarmerie et deux experts techniques

internationaux (ETI) Police, en particulier au travers du cours d'application des officiers de gendarmerie (CAOG – ENVR) et par l'envoi de 30 stagiaires dans les écoles de formation françaises et dans les ENVR. Si la priorité est donnée à la lutte contre les trafics internationaux de stupéfiants et à la lutte contre la menace terroriste, la coopération s'exerce dans tous les domaines/métiers de la sécurité intérieure. Compte tenu de l'évolution de la situation de sécurité dans la sous-région marquée, principalement, par l'intensification de la menace terroriste dans le Sahel, la coopération française a mis sur agenda un plan d'action en matière de lutte contre le terrorisme visant à renforcer les capacités des services de sécurité intérieure (renseignement, protection des hautes personnalités, intervention, enquête judiciaire). La coopération en sécurité civile, sujet important d'intérêt commun, a été dynamisée depuis l'affectation auprès du groupement national de sapeurs-pompiers (septembre 2011) d'un ETI chargé de déployer des actions de formation et de promouvoir l'élaboration d'une cartographie des risques. Un effort particulier sera consenti, dès l'exercice 2013, en matière de formation des cadres du GNSP. Plusieurs bourses de formation seront attribuées à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers d'Aix en Provence et six places de stages seront attribuées à l'Institut supérieur d'études de protection civile (ENVR) de Ouagadougou.

2.4. Appuyer le renforcement de la société civile

Le pôle de la coopération non gouvernementale (pôle CNG) de l'Ambassade de France approfondira son action à travers la mise en synergie et le développement de complémentarités entre acteurs et autres dispositifs de cofinancements bilatéraux et la production d'outils au service des structures porteuses de projet.

Les actions de soutien et de renforcement des associations, notamment de femmes et de jeunes, des ONG, de la diaspora et des collectivités locales seront poursuivies et amplifiées. En parallèle, la contribution du volontariat dans le soutien au développement économique et social sera renforcée.

- le dispositif du fonds social de développement (FSD) sera évalué et évoluera progressivement, dans la cadre de la mise en place d'un projet financé par le nouvel outil de la politique française de développement dans ce domaine, le « Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud ». Des actions en faveur de la reconnaissance du rôle de la société civile, notamment dans les secteurs de la santé, de l'égalité hommes-femmes, et de l'environnement seront poursuivies et des fonds seront mobilisés pour la capitalisation et la diffusion de leurs bonnes pratiques ;
- le volontariat sera encouragé et accompagné ;
- la promotion du lien entre la diaspora sénégalaise et le développement sera poursuivie sur la base des résultats positifs pendant la période d'exécution du précédent DCP. Le Sénégal et la France s'engageront dans la mise en œuvre d'un nouveau programme qui prendra en compte l'évaluation du programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD) et les axes de la nouvelle politique française en matière de mobilité et développement.

Le cofinancement des projets de coopération décentralisée par le biais d'appels à projets annuels et triennaux en ciblant des thématiques prioritaires sera poursuivi. La mise en place d'un dispositif conjoint franco-sénégalais d'appui à la coopération décentralisée figure également parmi les objectifs prioritaires de la coopération décentralisée entre le Sénégal et la France.

3. DEVELOPPEMENT HUMAIN (SECTEUR DE CONCENTRATION)

3.1. Participer au renforcement du secteur éducatif dans toutes ses dimensions : éducation de base, enseignement supérieur, français, recherche et formation professionnelle

3.1.1. Améliorer la qualité et les conditions d'accès du système éducatif

Le système éducatif sénégalais est aujourd'hui marqué par une forte pression exercée sur l'enseignement moyen du fait de la mise en place de l'accès pour tous au collège depuis 2010. Ainsi, en termes d'accès, on constate une explosion des effectifs au cycle moyen (673 561 élèves) avec un taux de transition du CM2 à la 6^e de 88,5% en 2012. Dans la région de Dakar, il en résulte un sureffectif dans les salles de classe (70 élèves en moyenne), la prolifération des abris provisoires et l'utilisation des salles d'écoles élémentaires. Cette pression est appelée à s'intensifier au cours des prochaines années, corrélativement la démographie du Sénégal (croissance de 2,6% par an).

Compte tenu de ce contexte difficile dans l'enseignement moyen, particulièrement dans l'Académie de Dakar, l'AFD se propose de répondre favorablement à la demande de l'Etat sénégalais pour la mise à disposition de 12 millions d'euros en subvention sur la période 2013/2017 pour l'amélioration (i) de la qualité (renforcement des capacités, formations des inspecteurs, formateurs de formateurs, chefs d'établissement et membres des comités de gestion des établissements) et (ii) des conditions d'accès à l'enseignement moyen, notamment avec la construction, la réhabilitation, l'extension et l'équipement de collèges dans la région de Dakar. Le conseil régional sera par ailleurs appuyé techniquement pour définir un plan d'actions annuel de maintenance des établissements scolaires du moyen et du secondaire (relevant de ses compétences).

Les interventions devraient dans ces conditions se concentrer sur une poursuite du soutien au niveau primaire et secondaire, à la fois dans les conditions d'enseignement et la formation des maîtres et des gestionnaires, et avec une attention particulière aux questions d'accès des filles et jeunes femmes

En dépit des progrès importants constatés, le Sénégal est confronté à une série de défis majeurs, dont l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement dans le cadre de la stratégie « éducation pour tous », et notamment pour les filles, l'amélioration des performances du système éducatif ainsi qu'un renforcement de l'efficacité du pilotage institutionnel. Par ailleurs, la question de la place et de la qualité des enseignements en langue française constitue un sujet de préoccupation particulier compte tenu d'abord, du rôle joué par la France et le Sénégal au sein de la Francophonie mais aussi du lien intrinsèque entre la qualité du système éducatif et la maîtrise du français par les élèves et les enseignants. L'augmentation des établissements arabophones, au sein desquels l'enseignement du français doit trouver sa place, constitue un autre défi majeur auquel les autorités éducatives sénégalaises et la coopération française s'efforcent d'apporter des réponses.

La question de la promotion de la langue française dans l'enseignement est au cœur de ce nouveau partenariat. Les objectifs principaux porteront sur la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire en français afin qu'ils puissent assurer un enseignement de qualité, le renforcement des compétences en français des étudiants de l'enseignement supérieur (développement de certifications et de formations de formateurs en français sur objectif universitaire par l'Institut français du Sénégal) et l'éducation numérique en cohérence avec le programme Sankoré.

3.1.2. Améliorer l'enseignement du français

L'éducation reposant sur le français comme langue d'enseignement, la thématique de l'enseignement du français et en français est transversale. L'apprentissage de la lecture étant une priorité forte du nouveau partenariat mondial de l'Éducation 2012-2015, les actions ciblées cette année par la coopération française porteront sur cette thématique en lien avec le projet PALME de l'USAID (projet portant sur le renforcement des apprentissages en lecture et en mathématiques pour un million d'élèves du cycle primaire) et des futurs projets de l'UNESCO et de la Banque mondiale.

Un deuxième axe concerne le renforcement des compétences linguistiques des enseignants du fondamental en français. Cet axe est coordonné par un comité scientifique qui comprend des agents des différentes directions du ministère de l'Éducation : direction de l'enseignement élémentaire (DEE), du moyen et secondaire général (DEMS), de la formation et de la communication (DFC) et de l'Institut national d'études et d'actions pour le développement de l'éducation (INEADE), des structures déconcentrées (inspections académiques, centres régionaux de formation) et de la Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation (FASTEF).

Un partenariat avec le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres, sur financement de l'AFD, est en cours de négociation pour apporter une expertise complémentaire afin d'élaborer un test national permettant de positionner les enseignants sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). A terme, les enseignants devraient pouvoir bénéficier de modules d'auto-formation différenciés leur permettant de gravir les degrés de ce CECR.

Un troisième axe concerne l'enseignement du français dans les écoles publiques franco-arabes. Sur ce point, les actions porteront aussi bien sur ce qui relève des enseignements en français que sur l'élaboration d'un curriculum d'enseignement franco-arabe intégré au curriculum de l'éducation de base.

3.1.2. *Accompagner la mutation l'enseignement supérieur*

En dépit des progrès quantitatifs importants enregistrés au cours de son programme sectoriel décennal (PDEF), le Sénégal est confronté à une série de défis majeurs qui nécessitent une forte implication financière et technique de ses principaux partenaires pour l'enseignement supérieur dans l'atteinte des objectifs fixés. Ce sous-secteur éducatif est confronté aux contraintes de la massification, de la concurrence d'un enseignement supérieur privé dynamique et d'une distorsion de ses formations par rapport aux exigences de l'économie.

La coopération française accompagnera les autorités sénégalaises face aux nécessités de la mutation de l'université publique confrontée à une forte demande sociale. Les liens forts qui unissent les universités françaises et les universités publiques sénégalaises feront l'objet d'un soutien en vue de renforcer les partenariats interuniversitaires tout en accompagnant :

- l'extension de la carte des Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) ;
- l'extension de la carte des universités des métiers ;
- le démarrage du projet de l'Université virtuelle sénégalaise (UVS).

Le maintien du programme d'attribution de bourses d'études orienté en priorité vers les formations doctorales et postdoctorales sera assuré. L'appui apporté par la France visera également le renforcement des capacités et le renouvellement du corps des enseignants chercheurs. Les échanges entre universités, en s'appuyant sur les écoles doctorales créées ces dernières années, seront privilégiés.

Un prochain projet FSP pourrait être orienté vers l'émergence de nouveaux pôles universitaires et le développement des filières professionnalisantes en adéquation avec les besoins du monde de l'entreprise et du développement durable, ainsi que la continuité des actions en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation à travers le développement de l'incubateur de l'université Cheikh Anta Diop.

Ce projet viendrait renforcer la politique de la France qui, depuis plusieurs années, a veillé à renforcer la recherche au service du développement avec, comme priorité, la coopération Sud-Sud en faveur du développement durable. La diffusion de la culture scientifique (exposition, conférences, vulgarisation en milieu scolaire) sera encouragée par des échanges d'expertise et l'accueil de chercheurs dans les centres de recherche français. Ces interventions seront développées en étroite synergie avec les instituts de recherche, IRD et CIRAD en particulier, fortement impliqués dans des partenariats de recherche avec des laboratoires universitaires sénégalais (ISRA, ITA) et dont la politique d'ouverture et d'insertion dans le tissu local de la recherche est intensifiée.

Pour la promotion de l'enseignement supérieur français, l'espace Campus France développera sa stratégie de communication envers les établissements scolaires sénégalais et les étudiants. Les programmes de mobilité encadrée seront encouragés et l'Ambassade veillera à mener des actions de communication visant à favoriser la mobilité étudiante de niveau master et doctorat. La coordination avec les autorités sénégalaises sur la définition des axes stratégiques en matière d'orientation des étudiants sera poursuivie.

Le programme de bourses doctorales et postdoctorales, avec, respectivement, 21 bourses et 6 bourses nouvelles par an, sera maintenu. Le nombre total de boursiers du gouvernement français (124 en 2011, dont 47 en master et 77 en doctorat) sera lui aussi maintenu.

3.1.3. Appuyer la formation professionnelle initiale et continue

Selon la même méthode qui a abouti à la création de trois centres qui ont ouvert leurs portes en 2011, l'AFD met à la disposition de l'Etat du Sénégal des moyens mobilisables jusqu'en décembre 2016 pour permettre au ministère en charge de la formation professionnelle d'accompagner les branches professionnelles du bâtiment et des travaux publics dans l'extension de leur centre à la maîtrise énergétique et celles de l'automobile dans la création d'un centre de la mécanique automobile et poids lourds à Diamniadio. Le centre sera complété par une antenne spécifique « machinisme agricole » en relation avec les entreprises agro-industrielles, qui sera installée dans la vallée du fleuve Sénégal, à Savoigne, communauté rurale de Diama, département de Dagana. Par ailleurs, compte tenu de l'éloignement du site de Diamniadio par rapport à la ville de Dakar, une structure d'hébergement qui sera gérée par chacun des centres sectoriels sera prévue.

Ces centres délivreront des formations professionnelles, initiales et continues, dans ces deux secteurs d'activité prioritaires pour l'économie sénégalaise, avec une attention particulière aux questions d'accès des jeunes femmes à ces filières. Les niveaux visés sont ceux de la maîtrise intermédiaire (ouvrier qualifié, technicien, etc.).

L'AFD prévoit également d'accompagner le ministère en charge de la formation professionnelle et les branches professionnelles qui souhaiteraient réaliser des études de faisabilité pour la création de nouveaux centres sectoriels dans des secteurs clés de l'économie sénégalaise.

3.2. Renforcer le système de santé en matière de santé maternelle et infantile

Dans le secteur de la santé et de la protection sociale, la France proposera des interventions qui s'inscriront dans le cadre du respect de ses engagements internationaux. En complément, le partenariat renforcé entre nos deux pays pourrait être amené à répondre à des besoins spécifiques dans un cadre bilatéral.

L'appui à la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, à l'amélioration de la santé maternelle et des femmes et à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose (objectifs du millénaire n°4, 5 et 6) se poursuivra. Les subventions du Fonds mondial et l'assistance technique de l'initiative « 5% » mise en œuvre par France expertise internationale (FEI), fourniront au Sénégal l'appui à la lutte contre les maladies transmissibles. La France poursuivra son appui à l'extension de la couverture vaccinale au travers des subventions de l'Alliance GAVI.

Dans le respect des engagements de Muskoka et de la Conférence de Ouagadougou, la France poursuivra son appui à la lutte contre la mortalité maternelle et infantile et appuiera le développement de la planification familiale et la promotion du genre. Cet appui se traduira par une subvention au bureau OMS/Sénégal ainsi que par une assistance technique aux organismes des Nations unies. A la demande des autorités sénégalaises, l'AFD devrait développer son appui au Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS). Un premier programme de 14 M€ devrait être mis en place dès 2013 pour répondre aux besoins de la région de Louga et appuyer les services du ministère à décliner leurs activités. Par ailleurs, l'AFD pourrait instruire de nouveaux projets en santé mère et enfant au Sénégal en fonction des priorités de l'État.

Certaines priorités dans le domaine de la santé et de la protection sociale seront prises en compte dans le cadre du partenariat, dans le respect du « Compact santé » et dans la perspective de l'agenda du développement après 2015. Le nécessaire appui à la gouvernance dans ce secteur se

fera à différents niveaux : central et périphérique, état et société civile. Notre appui se poursuivra notamment au travers d'une assistance technique placée auprès du cabinet du ministre.

L'appui à la recherche et à l'enseignement supérieur se fera au travers de différentes structures universitaires et hospitalières. L'appui au développement de l'unité de production de vaccin contre la fièvre jaune et un renforcement des capacités commerciales de la fondation Institut Pasteur de Dakar pourraient se faire au travers d'un prêt et d'une subvention de l'AFD. La plateforme de recherche et de veille microbiologique fruit du partenariat entre l'hôpital principal de Dakar, l'IRD, l'URMITE et Bio-Mérieux pourra être appuyée selon différentes modalités notamment via un poste d'expert technique international.

L'appui au Centre de recherche clinique de Fann (CRCF) se poursuivra au travers de l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites (ANRS) et d'une assistance technique. L'appui à la lutte contre le faux médicament méritera une attention particulière.

L'appui à l'enseignement supérieur dans le domaine de la santé et en particulier de la santé mère et enfant pourra prendre le relais et consolider les actions menées au travers du projet « santé mère enfant, enseignement par internet » mis en œuvre par l'UMVF/UNF3S. Les échanges entre équipes hospitalo-universitaires seront également facilités au travers du financement de bourses et de missions d'enseignement.

Dans le domaine de la protection sociale, le Sénégal est en phase avec les recommandations internationales qui préconisent la mise en place d'une couverture maladie universelle intégrée dans le socle de protection sociale. L'appui à ce secteur se fera de façon transversale en agissant sur la qualité de l'offre de soins et sur la demande (en particulier par le renforcement de la couverture maladie obligatoire) et dans différents domaines comme celui de la gouvernance, au travers de subvention de l'AFD ou via le groupement d'intérêt public santé et protection sociale internationale (SPSI).

Le secteur de la santé pourra par ailleurs bénéficier d'un appui au renforcement du secteur hospitalier via des partenariats (GIP ESTHER).

4. COOPERATION CULTURELLE

4.1. Consolider le réseau culturel français

4.1.1. La consolidation du projet d'établissement de l'Institut français du Sénégal élargi

Le renforcement du réseau culturel français au Sénégal s'appuie sur le développement de l'Institut français du Sénégal (IFS), tête de pont du réseau sénégalais et principal outil de la coopération culturelle du poste.

En outre, l'intégration de nouveaux domaines de compétence, comme la coopération universitaire ou audiovisuelle sera renforcée.

4.1.2. L'Institut français, tête de pont du réseau sénégalais et des actions en province

Alors que le nouveau gouvernement du Sénégal place la territorialisation des politiques publiques au cœur de son projet politique, il conviendra de solidifier les relais du poste en province, alliances franco-sénégalaises mais aussi écoles françaises, comme outil d'accompagnement de la décentralisation culturelle voulue par le nouveau ministre de la culture qui a initié un vaste programme de mise en valeur de la diversité culturelle du pays, avec le soutien et l'expertise technique de l'IFS. Le renforcement des capacités d'intervention technique de l'IFS en région sera ainsi un axe prioritaire de l'action du poste dans le domaine de l'action culturelle.

4.1.3. La formation professionnelle en interne et en externe, comme outil de renforcement du réseau culturel

Le renforcement des capacités du personnel de l'Institut français et des Alliances est une priorité du poste. Cela passe par la formation professionnelle des personnels techniques et des enseignants.

Ces deux « corps » constituent en effet le cœur de l'expertise française au Sénégal (alphabétisation et enseignement du français d'une part, compétences dans les techniques du spectacle vivant d'autre part). Les nombreuses sollicitations des institutions publiques locales voire multilatérales (délégation de l'Union européenne) laissent augurer des perspectives de croissance de l'activité du poste dans ce domaine.

4.1.4. Le soutien aux grands événements

La France recentrera son soutien aux manifestations structurantes dans le paysage culturel sénégalais (biennale de Dakar, festival de jazz de Saint-Louis, festival de danse duo solo, Festa2H) ainsi qu'aux opérateurs culturels qui contribuent à la professionnalisation du secteur artistique (École des Sables).

4.2. Adapter le réseau d'établissements d'enseignement à programme français

Le réseau des établissements d'enseignement à programme français constitué de 13 établissements dont un établissement à gestion directe (lycée Jean-Mermoz avec 2 450 élèves), des établissements confessionnels (Cours Sainte-Marie de Hann et Institution Sainte-Jeanne d'Arc), des écoles publiques homologuées (écoles de Fann et Dial Diop), des établissements conventionnés en province (Saint-Louis et Ziguinchor) ou privé (Saly), est attractif. Il scolarise en 2012-2013 plus de 6 700 élèves, dont environ 3 500 français, 2 350 nationaux et un peu moins de 900 étrangers tiers.

L'inauguration du nouveau lycée Jean-Mermoz à la rentrée 2010 a permis de porter progressivement la capacité d'accueil de cet établissement de 1 900 à 2 450 élèves et autorise le réseau dakarois à proposer une offre éducative en adéquation avec la demande. A contrario, les établissements de province, en dehors de l'École française Jacques Prévert de Saly, peinent à augmenter leurs effectifs et restent de petits établissements.

En concertation avec l'AEFE, il conviendra de conduire une réflexion sur l'avenir de ce réseau et sa cartographie, en intégrant certaines nouvelles données, notamment la mobilité spatiale des populations, et l'accès paritaires des filles aux établissements. A ce propos, la mise en service d'une nouvelle autoroute qui permettra de desservir le nouvel aéroport à Diamniadio va avoir une incidence sur les écoles de Saly et de Thiès dont il conviendra d'anticiper les effets.

A Dakar, une attention particulière sera portée sur la qualité et la pérennité de l'homologation de l'Institution Sainte-Jeanne d'Arc (ISJA) et du Cours Sainte-Marie de Hann (CSMH). Ces deux établissements sont des pièces maîtresses du dispositif français et la qualité de l'enseignement qui est proposé fera l'objet d'une attention particulière.

L'appui apporté par la France aux écoles publiques franco-sénégalaises fera l'objet d'une réforme visant à harmoniser la prise en charge du coût de la scolarité des enfants français avec la pratique des autres établissements du réseau. Cette réforme sera mise en œuvre à la rentrée 2013 et se déroulera progressivement sur une période de 3 ans.

5. APPUI AU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé est le principal moteur de la croissance et de l'emploi, mais peut aussi financer, gérer et donc faciliter l'accès aux services essentiels d'assainissement, de distribution d'eau potable, d'énergie, de transport et de communication, notamment au travers de partenariats public-privé. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et peut porter les solutions d'un développement durable, tant sur le plan social, environnemental que de la redistribution des plus-values.

Il peut aussi être un vecteur d'intégration dans l'économie mondiale en permettant de valoriser de façon durable les ressources naturelles et humaines grâce à ses contribution au capital social et environnemental, qu'il s'agisse des conditions de travail, de la gestion des déchets, de la protection de l'environnement et de l'application des normes de responsabilité sociale des entreprises.

L'AFD, à travers sa filiale Proparco, mobilisera ses capacités d'interventions en prêts et fonds propres pour le financement direct des acteurs privés en développement, avec une attention particulière aux ITE sénégalaises. Les entreprises cibles seront ainsi des acteurs locaux, des groupes régionaux ou de grands groupes internationaux. Leurs contributions à la consolidation de l'entreprenariat national ou régional sera un point d'attention. Ils seront concentrés sur les secteurs structurants pour les économies de la région ou fortement créateurs d'emplois comme l'agro-industrie, les transports, l'énergie, ou les secteurs sociaux, et favoriseront l'innovation et des solutions pour un développement durable.

Enfin, la mise en place de lignes de crédit (concessionnelles ou non) viendra parfois compléter l'offre de financement direct, en permettant d'atteindre des bénéficiaires de taille plus modeste (PME et TPE) tout en favorisant une plus grande implication des systèmes financiers locaux dans le financement de secteurs clés du développement.

Dans la poursuite des efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre du DCP, l'AFD s'emploiera à utiliser toute la gamme des outils disponibles en faveur de l'appui au secteur privé, quelle qu'en soit la taille : de la subvention à la prise de participation, en passant par les prêts concessionnels en faveur des banques et des entreprises et les garanties, basés, entre autres, sur des outils spécifiques tels que le fonds de garantie ARIZ, le fonds d'investissement pour le soutien des entreprises en Afrique (FISEA).

Dans le cas plus spécifique du commerce, l'AFD continuera de soutenir la mise en marché de produits agricoles (soutien à l'interprofession rizicole, appui aux communes rurales). La France continuera par ailleurs à soutenir les programmes d'aide au commerce pertinents.

III. EFFICACITE DU PARTENARIAT

Le présent partenariat s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les pays en développement et les pays développés en matière d'efficacité de l'aide. La France et le Sénégal, signataires de la déclaration de Paris de 2005 et du programme d'action d'Accra de 2008 ont réitéré et approfondi leurs engagements dans le partenariat de Busan de 2011 qui s'articule autour de quatre grands principes : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats pour le développement ouverts à tous ; la transparence et la redevabilité réciproque.

L'harmonisation de l'aide et la coordination avec l'ensemble des bailleurs constitueront une préoccupation permanente du partenariat franco-sénégalais. La coopération française participera aux instances de dialogue des bailleurs pilotée par le Sénégal, et aura un rôle actif dans les secteurs où elle dispose d'une expertise reconnue. Les possibilités de cofinancements seront systématiquement explorées.

Le partenariat franco-sénégalais répondra également au principe d'ouverture à tous les acteurs de la coopération. Il encouragera la construction de partenariats avec le secteur privé et les coopérations décentralisées avec les collectivités locales et plus généralement les partenariats entre organisations non gouvernementales des deux pays.

La France et le Sénégal seront mutuellement redevables des engagements pris dans le cadre de ce partenariat. Le Sénégal s'engage notamment à soutenir les axes d'intervention définis ci-dessus à travers la mobilisation de contreparties, généralement financières mais aussi administratives, voire logistiques.

Modalités de suivi et d'évaluation

Un comité de suivi, coprésidé par l'ambassadeur de France au Sénégal et le Ministre sénégalais de l'Economie et des Finances se réunira chaque année et à l'issue du partenariat.


Les indicateurs de résultats reportés à l'annexe 2 seront renseignés à chaque réunion du comité de suivi.

Fait à Dakar le 12 septembre 2013 en deux exemplaires originaux en langue française, les deux exemplaires faisant également foi.

Pour le Gouvernement
de la République française

Pour le Gouvernement
de la République du Sénégal


Le Ministre de l'Economie
et des Finances
Amadou BA


Pascal CANFIN, Ministre délégué auprès du
ministre des Affaires étrangères, chargé du
Développement

Amadou BA, Ministre de l'Economie et des
Finances